AG - 11 décembre - 2015 -

FILIÈRE BOIS

Le Syndicat des forestiers privés milite pour la régénération des massifs

Alain Lelandais

Jean-Yves Flochon, vice-président du conseil départemental de l'Ain, a rappelé les aides contenues dans le Livre blanc.

Le Syndicat des forestiers privés de l'Ain compte 599 adhérents. Il était réuni en assemblée générale vendredi dernier à Bourg. L'occasion de faire le point sur ses activités et d'affirmer une forte orientation prise l'an dernier par ce syndicat, à savoir encourager les propriétaires à mieux exploiter leurs forêts. L'ambition affichée est d'assurer une meilleure rentabilité de leur patrimoine. « *Avant, on ne s'était jamais réellement engagé sur le chapitre de l'exploitation, on axait davantage notre activité sur la défense du propriétaire* », confie le président, Jean-Pierre Bouvard. Selon lui, il est essentiel de redonner confiance aux propriétaires pour que, dans l'Ain, « *on puisse avoir une forêt qui ressemble à une forêt* ». Il déplore que dans certaines zones, comme la Dombes, des massifs de noisetiers ou de chênes non entretenus soient à l'abandon. Comme il aime à le répéter : « *Bien gérer une forêt, c'est penser au présent mais aussi, c'est se mettre au service des générations futures* ». Jean-Pierre Bouvard a répondu à nos questions sur différents points développés lors de cette assemblée générale.

Comment valoriser des exploitations forestières ?

Jean-Pierre Bouvard : « Le gros souci aujourd'hui, c'est que les propriétaires ne font plus exploiter parce qu'ils ne nous font plus confiance. Il suffit d'observer l'état des forêts en Dombes ou sur la Côtière. Il n'y a plus généralement que des taillis sans valeur sans aucune régénération. Notre syndicat a pour ambition de redonner cette confiance aux propriétaires. Qu'ils fassent le choix de replanter et qu'ils obtiennent des ressources financières avec le bois qu'ils possèdent. Dans ce but, on va établir un dossier avec le Conseil départemental pour obtenir des fonds européens, avec des aides qui peuvent aller jusqu'à à 50 % des coûts de replantation. On a déjà déposé un dossier l'an passé par le biais de l'ADEME. Notre effort porte déjà ses fruits. Cette année, 57 hectares de forêts ont été broyés et on a déjà replanté 30 hectares. Économiquement, il y a des débouchés. 13 000 tonnes de bois énergie ont été produites dans l'Ain cette année. Ce serait bien qu'on arrive à 20000 tonnes en 2016 pour approvisionner les chaufferies du département et les grandes villes limitrophes. Les propriétaires commencent à bien adhérer à notre projet ».

Cartographie des cours d'eau : où en est-on ?

« Cette cartographie des cours d'eau a été demandée par le ministère de l'Écologie. Avec des objectifs essentiels : l'élaboration sur la base d'un modèle national des guides pratiques d'entretien et aussi l'adoption d'une charte contrôleur-contrôlé pour mieux faire comprendre le travail de la police de l'eau. En avril dernier, les préfets ont reçu des instructions. Nous estimons que cette cartographie va avoir une grande incidence sur les contraintes d'exploitation par les propriétaires forestiers. Elle a été établie à partir de cartes et non en fonction de la réalité du terrain. Avec la Direction départementale des territoires, le Syndicat des forestiers privés a participé à des réunions et on a trouvé un consensus pour que toute la Dombes, la Côtière et une partie du Val de Saône soient revues. Car, on s'est vite aperçu que sur cette cartographie, des constats étaient faux ou très approximatifs. On est intervenu et on a obtenu la révision de deux zones sinon trois. On a fait valoir que les propriétaires ne sont pas là seulement pour valider mais bien pour être consultés en amont. Notre syndicat va faire désormais partie intégrante de l'analyse qui est faite. On est donc en période de révision et il y a toute l'année 2016 pour finaliser ces cartes ».

Chalarose du frêne : comment aider les propriétaires ?

Lors d'une réunion pour le Livre blanc au conseil départemental en mars 2015, le syndicat a proposé d'utiliser une mesure pour aider les propriétaires, dont les jeunes plantations de frênes sont touchées par la chalarose du frêne, à replanter des essences. C'est la première fois que le syndicat a engagé une action dans le domaine du phytosanitaire. L'objectif est la diversification des peuplements. L'action sera reconduite en 2016. Pour l'année qui se termine, 2227 arbres ont été concernés par ces aides pour un montant de 7454 €.